30 septembre 2003 **03.355**

Question Daniel Schürch

Est-ce que les jardiniers des communes sont des amateurs?

Pendant cette année de sécheresse, les agriculteurs, les vignerons, les horticulteurs et les paysagistes ont eu l'occasion d'obtenir des exemptions de taxes sur leur consommation d'eau à usage professionnel. C'est bien et absolument normal. Toutefois, il est étonnant de savoir que cette possibilité n'est pas offerte aux collectivités qui ont le devoir d'entretenir et de maintenir, quelles que soient les conditions, leurs places de sports, plates-bandes et parcs publics.

En sachant que le principe de causalité n'est pas respecté lorsque l'on taxe de l'eau d'arrosage, le Conseil d'Etat ne pourrait-il pas pratiquer de même pour l'eau destinée à l'arrosage dans les communes?